



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-cinquième session

1-4 septembre 2020¹

Initiative Main dans la main de la FAO – Une nouvelle approche

Résumé

Le présent document résume les éléments essentiels de l'Initiative Main dans la main et expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre de celle-ci sur la période comprise entre décembre 2019 et la mi-mai 2020. En dépit des mesures de confinement entrées en vigueur le 11 mars 2020, qui ont contraint la FAO à fermer ses locaux, des avancées considérables ont été réalisées sur chacun des aspects de cette Initiative: les principes sous-jacents ont été clarifiés, de même que le cadre analytique de base et l'approche en matière de participation. Quatorze pays ont entamé la phase initiale de leur participation au processus et plusieurs autres, y compris des pays à revenu intermédiaire, ont exprimé leur profonde volonté de rejoindre l'Initiative. Un cadre d'appui multidimensionnel à l'échelle de l'Organisation a été mis en place. La FAO a obtenu l'engagement des partenaires publics et privés incontournables et a déterminé des domaines de participation possibles au niveau des pays. Un cadre de suivi et d'évaluation solide, fondé sur la technologie, a été formulé dans les grandes lignes et des propositions concernant la mise en œuvre sont à l'étude.

En dépit de ces avancées importantes, la mise en œuvre n'est pas encore complète. Elle est l'objet de travaux en cours, sachant que l'Initiative Main dans la main est, par sa nature même, extrêmement souple et axée sur l'innovation et l'apprentissage empirique. Des objectifs clairement définis et un engagement fort reposant sur des systèmes à l'égard de la transparence et de l'établissement de rapports réguliers garantissent la responsabilité mutuelle des partenaires, y compris la FAO, en ce qui concerne l'obtention de résultats et la réalisation des objectifs convenus.

L'amélioration de la prise en main et de la direction par les pays est un objectif fondamental de l'Initiative: tous les systèmes et les partenariats visent à renforcer les capacités des autorités nationales en matière d'analyse, de prise de décision, de mise en œuvre, de partenariats, d'innovation, d'investissement, de transparence, de suivi et d'évaluation du fonctionnement et des résultats.

À ce jour, la FAO a invité 44 pays dotés de capacités limitées à l'appui de la concrétisation du développement durable ou en proie à une crise prolongée découlant d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit à participer à l'Initiative en tant que bénéficiaires. La FAO a également invité plus de 80 pays à devenir des contributeurs en prêtant une aide matérielle à l'Initiative, en qualité de

¹ Les dates de la session avaient été initialement fixées du 17 au 20 février 2020, à Thimphou (Bhoutan).

donateurs ou par la fourniture de services d'appui en nature. Une vingtaine de pays, y compris des pays à revenu intermédiaire dont certaines régions enregistrent un taux de pauvreté élevé, ont exprimé leur souhait de participer à l'Initiative à la fois en tant que bénéficiaires et en tant que donateurs. Pour les 44 pays bénéficiaires désignés, la FAO s'est engagée à octroyer une aide à partir de ses ressources propres et, pour les pays à revenu intermédiaire, elle collabore avec les Membres afin de trouver les fonds supplémentaires qui sont indispensables pour renforcer son appui.

L'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative a coïncidé avec l'apparition de la COVID-19 et avec le besoin urgent de faire face aux effets cumulés de la pandémie, des mesures de lutte et d'une forte récession économique mondiale sur les systèmes agroalimentaires. Dans la plupart des cas, l'approche de l'Initiative Main dans la main en matière d'analyse et de conclusion de partenariats s'est avérée être un modèle utile pour coordonner une action rapide et intégrée visant à atténuer les conséquences de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires, en particulier au niveau local ou territorial. En outre, elle permet d'adopter des solutions préventives fondées sur des éléments factuels pour éviter l'effondrement des systèmes alimentaires et d'accélérer les investissements destinés à gérer les menaces nouvelles qui sont susceptibles de compromettre le fonctionnement des systèmes alimentaires.

L'Initiative est mise en œuvre dans l'optique de concrétiser la vision du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui consiste à renforcer la gestion et l'analyse des données au sein du système des Nations Unies, les services intégrés à l'appui des politiques, les partenariats, ainsi que le financement et l'investissement. Elle s'efforce de positionner l'ONU comme un partenaire efficace et fiable des Membres en redéployant les atouts et les capacités du système de façon à ce que l'action *collective* menée par divers partenaires soit plus efficace. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays de la FAO travaillent en étroite concertation avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation met ses données et son expertise technique à la disposition de tous. Cet appui technique englobe le fonctionnement de la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main en tant qu'outil au service de l'analyse commune de pays et de l'élaboration de cadres de coopération plus ambitieux en faveur du développement durable, qui tiennent compte de la grande importance de la transformation agricole et rurale du point de vue du développement durable.

Suite que la conférence régionale est invitée à donner

- Reconnaître le rôle que l'Initiative Main dans la main peut jouer pour ce qui est de renforcer la prise en charge et les capacités nationales en vue d'accélérer les progrès en matière d'élimination de la faim et de la pauvreté et de promouvoir le développement rural et la croissance économique;
- Saluer le centrage renforcé sur l'accélération de la transformation agricole et du développement rural durable afin d'éliminer la pauvreté (objectif de développement durable [ODD] 1), ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), et réaffirmer la contribution que peut apporter l'Initiative à la réalisation de tous les autres ODD;
- Souligner les avantages découlant d'une utilisation améliorée des données et des analyses pour ce qui est d'étayer plus solidement la prise de décisions en faveur de l'innovation dans les pratiques, les technologies, les investissements, les politiques et les institutions;
- Réserver un accueil favorable à l'approche souple et novatrice d'appariement pour ce qui est de nouer des partenariats multidimensionnels visant à renforcer la mobilisation des moyens d'exécution (y compris les connaissances, le savoir-faire, les technologies, la numérisation, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités, ainsi que le financement et l'investissement) et, ainsi, à accélérer la progression vers la concrétisation des priorités nationales de développement durable pour l'alimentation et l'agriculture;
- Donner des indications quant à l'importance d'une approche des systèmes agroalimentaires axée sur les marchés, à l'appui de la transformation des systèmes agricoles, ruraux et

alimentaires qui constituent des éléments essentiels de la transformation structurelle nécessaire pour parvenir à la réalisation des aspects économique, social et environnemental des objectifs nationaux de développement durable;

- Affirmer l'importance du renforcement des capacités nationales de mieux intégrer, analyser et visualiser les données afin de repérer les interactions et de quantifier les compromis entre les mesures conçues pour répondre aux nombreux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- Envisager des moyens d'améliorer et d'étendre l'approche de l'Initiative Main dans la main afin de renforcer l'appui que la FAO prête aux pays pour atteindre d'autres objectifs prioritaires de l'Organisation et, en particulier, pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

Introduction

1. L'Initiative Main dans la main est une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fondée sur des éléments concrets, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci. Elle a pour objectif d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable afin d'éliminer la pauvreté (ODD 1), ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2). En favorisant les avancées vers la réalisation des ODD 1 et 2, objectifs fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après le Programme 2030), l'Initiative Main dans la main contribue à la concrétisation de tous les autres ODD.
2. L'Initiative adopte une approche rigoureuse et dynamique, fondée sur la mise en relation des pays bénéficiaires avec les donateurs, les organisations du secteur privé, les institutions financières internationales (IFI), les instituts de recherche et les organisations de la société civile, en vue de mobiliser des moyens de mise en œuvre à l'appui d'une intervention accélérée. Elle vise en priorité les pays et les territoires où se concentrent la pauvreté et la faim et dont les capacités nationales sont très limitées pour des raisons historiques ou du fait d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Elle offre également un cadre pour le suivi et l'analyse de l'impact.
3. Afin de guider l'action concertée des partenaires et conformément aux priorités nationales en matière de développement durable, l'Initiative déploie des outils perfectionnés, y compris la modélisation et l'analyse géospatiales, en vue de trouver les possibilités les plus vastes d'accroître les revenus et de réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité des ruraux pauvres. Ces outils sont aussi mis à profit afin de présenter une vue de l'ensemble des possibilités économiques fondée sur des éléments factuels, et pour mieux cibler et adapter en conséquence les interventions de politique générale, les innovations, les financements, les investissements et la réforme institutionnelle.
4. L'Initiative Main dans la main adopte une approche reposant sur les systèmes agroalimentaires et axée sur les marchés en vue d'accroître la quantité, la qualité, la diversité et l'accessibilité des aliments nutritifs disponibles sur les marchés locaux, territoriaux, nationaux et régionaux, tout en trouvant d'autres marchés pour les produits alimentaires et non alimentaires qui permettent aux ruraux pauvres d'augmenter leurs revenus et de suivre un régime alimentaire sain. L'Initiative vise en priorité les pays dont les capacités nationales sont extrêmement faibles et qui bénéficient d'une aide internationale très limitée et ceux où les difficultés d'ordre opérationnel, à la suite de crises d'origine naturelle ou humaine notamment, sont les plus grandes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement des Nations Unies à ne laisser personne de côté.
5. L'Initiative Main dans la main a été lancée en octobre 2019, lorsque le Directeur général de la FAO a écrit à 44 pays désignés comme bénéficiaires potentiels et à de nombreux autres pays susceptibles de devenir des partenaires. Depuis lors, de nombreux contacts ont été pris avec d'éventuels pays participants, ainsi qu'avec des donateurs et des IFI, des entités du secteur privé, des instituts de recherche et des organisations de la société civile qui ont fait part de leur souhait de participer à l'Initiative.
6. À ce jour, le Burkina Faso, l'Équateur, l'Éthiopie, Haïti, les Îles Salomon, Kiribati et Tuvalu, le Mali, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique populaire lao, le Tadjikistan, le Yémen et le Zimbabwe ont confirmé leur participation. Plusieurs pays contributeurs ont fait part de leur volonté initiale de collaborer avec l'Initiative à certains endroits et 20 autres, dont des pays à revenu intermédiaire dotés d'une forte population ou enregistrant un taux de pauvreté élevé, se sont dits intéressés, en qualité de bénéficiaires ou, tout à la fois, en tant que bénéficiaires et donateurs. La promotion auprès des pays aboutit également à des propositions de partenariats Sud-Sud et de partenariats interrégionaux.
7. Le reste de ce rapport intérimaire présente les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main au cours du premier semestre de 2020. Tout d'abord, il explique pourquoi une nouvelle approche est nécessaire en matière de programmation par pays, souligne les six principes directeurs de l'Initiative, expose les critères de sélection des pays bénéficiaires, montre comment l'approche est soutenue par l'Organisation et opérationnalisée de

façon à renforcer la prise en main nationale dans les pays ciblés actuellement, détaille les progrès accomplis dans l'élaboration des principaux aspects de l'appui technique prêté par l'Initiative et explique comment celle-ci réalisera l'appariement et assurera la coordination, la transparence et la responsabilité mutuelle auprès de toutes les parties prenantes, tout en produisant des rapports réguliers à l'intention des organes directeurs de la FAO, un examen annuel et une évaluation quadriennale de l'impact.

La nécessité d'une nouvelle approche à l'appui du développement durable de l'alimentation et de l'agriculture

8. L'Initiative Main dans la main pallie plusieurs limites bien connues qui caractérisent de nombreux projets internationaux d'aide au développement, à savoir: fragmentation des interventions entre les partenaires de développement et incapacité de trouver et d'exploiter des synergies ou d'opérer des arbitrages entre les actions en faveur du développement; manque de transparence à l'égard des pays hôtes et concurrence insuffisante entre les partenaires et les organismes de développement; faibles capacités pour ce qui est de fournir des données adéquates et une analyse fondée sur des éléments factuels dans un cadre suffisamment complet reposant sur les ODD; analyse et hiérarchisation insuffisante des projets et des investissements en faveur du développement au regard des objectifs nationaux de développement durable; collecte de données et analyse de l'impact insuffisantes et incohérentes dans le temps; attribution incertaine des résultats et culture limitée de la redevabilité pour les impacts aussi bien directs qu'indirects et incapacité de démontrer un impact sur le développement à grande échelle conforme aux ambitions du Programme 2030 et des ODD.

9. L'Initiative Main dans la main a été conçue comme une approche novatrice, complète et totalement intégrée visant à résoudre ces problèmes. Il ne s'agit pas d'un programme à part entière mais d'une approche à l'échelon des pays, dont l'objectif est de fournir une aide au développement globaliste et efficace qui permette d'éliminer les limites susmentionnées dans le cadre de partenariats ordonnés et responsables mais également pragmatiques et souples. À ce titre, l'Initiative Main dans la main répond à l'appel lancé dans le Programme 2030 en faveur d'approches axées sur les marchés et fondées sur des partenariats pour éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, tout en promouvant une utilisation durable des ressources naturelles et la protection de la biodiversité et des services écosystémiques (ODD 1 et 2) et en contribuant matériellement à la réalisation de tous les autres ODD, de 3 à 17. Par ailleurs, l'Initiative Main dans la main donne suite aux propositions du Secrétaire général de l'ONU, découlant de l'Examen quadriennal complet 2016, en ce qui concerne le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, à savoir le redéploiement et le renforcement des actifs des entités de ce système, en particulier les organismes spécialisés, afin d'améliorer la collecte et l'analyse de données, ainsi que l'appui aux politiques et l'assistance technique, de faciliter des partenariats solides permettant de fournir des moyens d'exécution non financiers et d'accroître le financement et l'investissement. Les documents de la Conférence de la FAO portant les cotes C 2019/28² (*Progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030*) et C 2019/26³ (*Rapport intérimaire sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*) soulignaient tous les deux cette priorité urgente du point de vue de la programmation des activités de la FAO sur le terrain.

² Voir [C 2019/28](#), *Progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

³ Voir [C 2019/26](#), *Rapport intérimaire sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*.

Principes directeurs du cadre d'analyse

10. L'Initiative Main dans la main contribue à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Son objectif est d'augmenter la productivité agricole afin d'améliorer la nutrition et le niveau de vie des ruraux, et de contribuer à la croissance économique mondiale, conformément au mandat qui figure dans l'Acte constitutif de la FAO. L'Organisation s'efforce de collaborer avec les pays prioritaires de sorte que l'Initiative soit prise en main et dirigée au niveau national, en faisant appel à la bonne volonté de tous ses Membres et de leurs nombreux partenaires de développement.

11. L'Initiative cherche à donner les moyens aux populations pauvres et vulnérables des zones rurales d'augmenter les revenus nets qu'elles tirent de leurs activités agricoles et non agricoles. Son action est conforme au Programme 2030 et à la reconnaissance du caractère essentiel d'une croissance équitable et d'une transformation structurelle inclusive afin de libérer les populations de la pauvreté. La FAO travaille ainsi sur le principe selon lequel les effets bénéfiques de l'Initiative doivent être accessibles au plus grand nombre possible de parties prenantes, grâce à l'amélioration des pratiques, à la valorisation et à la diversification des chaînes de valeur après production qui génèrent des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi qu'au renforcement des modèles propices à l'augmentation des revenus et de la rentabilité pour divers partenaires du secteur agroalimentaire.

12. Six principes sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre du cadre d'analyse de l'Initiative Main dans la main:

- a. *Principe 1. Cibler les plus pauvres* – Le cadre définit et fournit des outils qui permettent aux responsables politiques d'élaborer des interventions qui bénéficient aux plus pauvres, qui souffrent souvent de la faim également.
- b. *Principe 2. Différencier les territoires et les stratégies en fonction du potentiel agroéconomique* – Le cadre tient compte du fait que l'agriculture et la transformation rurale n'offrent pas toujours un chemin relativement rapide pour sortir de la pauvreté et de la faim dans toutes les zones et distingue les zones selon qu'elles présentent ou non un potentiel agricole. Pour les zones dépourvues de potentiel agricole, le cadre propose des stratégies de substitution et d'autres partenaires.
- c. *Principe 3. Regrouper tous les aspects des systèmes agroalimentaires afin de cerner totalement l'impact des solutions de substitution* – Pour les zones ayant un potentiel agricole suffisant, les données et les connaissances techniques de la FAO sur la biodiversité, les eaux, les terres, les sols, les forêts et les émissions de gaz à effet de serre le permettent.
- d. *Principe 4. Collecter des informations sur les initiatives existantes des donateurs* – La FAO travaillera avec les partenaires à l'élaboration d'une base de données infranationale sur les activités des donateurs dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Cela renforcera la prise en main par les pays, facilitera la mutualisation des données et des analyses, permettra de cartographier les activités au niveau territorial et promouvra une programmation mieux intégrée et plus globaliste en matière de développement.
- e. *Principe 5. Mettre en place une plateforme géospatiale* – La FAO mettra à disposition un tableau de bord en ligne contenant une série de données géospatiales à l'intention des pays hôtes et de leurs partenaires de développement, ce qui favorisera la transparence et la collaboration.
- f. *Principe 6. Établir des critères de hiérarchisation* – La mesure proposée pour les interventions et l'impact de la FAO est la faim.

Critères de sélection des pays bénéficiaires

13. La liste des pays prioritaires au titre de l'Initiative Main dans la main a évolué et continuera d'évoluer à la lumière de la mutation rapide des besoins. L'Initiative accorde la priorité aux pays où, du fait de la situation locale, un grand nombre de personnes risquent d'être laissées pour compte. L'intention est de leur prêter un niveau d'appui particulier afin d'aider les pays à surmonter

l'insuffisance de leurs capacités ou des crises d'origine naturelle ou humaine et, partant, d'accélérer la réalisation des ODD 1 et 2. Ces pays sont, pour la plupart, ceux dont on estime qu'ils ne sont pas en bonne voie, qu'ils sont en retard ou qu'ils entrent dans ces deux catégories. Les pays ne sont pas en bonne voie lorsque la faim et la pauvreté extrême sont en augmentation; ils sont en retard s'ils ne sont pas en mesure d'atteindre les indicateurs relatifs aux ODD d'ici à 2030.

14. Cinq groupes de pays étaient envisagés initialement comme pays prioritaires au titre de l'Initiative Main dans la main:

- a. Les *pays les moins avancés (PMA)*, soit 47 pays en développement⁴ – dont la liste est tenue par l'ONU – présentant les niveaux de développement socioéconomique les plus faibles au regard de trois critères: la pauvreté, les ressources humaines (y compris la nutrition, la santé et l'éducation) et la vulnérabilité économique⁵;
- b. Les *pays en développement sans littoral (PDSL)*, soit 32 pays en développement qui n'ont pas d'accès à la mer; cette situation impose des contraintes importantes sur l'économie et le développement social de ces pays⁶;
- c. Les *petits États insulaires en développement (PEID)*, soit 58 pays dont les caractéristiques géographiques communes sont à l'origine de difficultés d'ordre social et économique qui les empêchent de progresser⁷. Ces caractéristiques les rendent, par ailleurs, extrêmement vulnérables à la variabilité du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes;
- d. Les *pays en situation de crise alimentaire*, c'est à dire 25 pays considérés comme ayant été très gravement touchés par la faim en 2018, et qui ont besoin une assistance humanitaire d'urgence⁸;
- e. Les *pays fortement peuplés*, à savoir 15 pays en développement dont la population se situe au-dessus de la moyenne des PMA mais dont de nombreux habitants souffrent de la pauvreté et de la faim.

15. La FAO a associé ces cinq groupes pour créer de nouvelles catégories permettant de choisir les pays prioritaires. Le premier groupe de 44 pays a été obtenu en associant différentes catégories de pays.

16. Les **pays sans littoral les moins avancés**, qui font partie à la fois des PMA et des pays en développement sans littoral, soit 17 pays:

1	Afghanistan
2	Bhoutan
3	Burkina Faso
4	Burundi
5	Éthiopie
6	Lesotho
7	Malawi

⁴ <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-data-retrieval.html>.

⁵ Critère du Conseil économique et social des Nations Unies pour l'identification des PMA.

⁶ <https://unctad.org/en/pages/aldc/Landlocked%20Developing%20Countries/List-of-land-locked-developing-countries.aspx>.

⁷ <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sids/list>.

⁸ <http://www.fsinplatform.org/report/global-report-food-crisis-2019/>.

8	Mali
9	Népal
10	Niger
11	Ouganda
12	République centrafricaine
13	République démocratique populaire lao
14	Rwanda
15	Soudan du Sud
16	Tchad
17	Zambie

17. Les **petits États insulaires en développement les moins avancés**, qui font à la fois partie des PMA et des PEID, soit neuf pays supplémentaires:

18	Comores
19	Guinée-Bissau
20	Haïti
21	Îles Salomon
22	Kiribati
23	Sao Tomé-et-Principe
24	Timor-Leste
25	Tuvalu
26	Vanuatu

18. La FAO a ajouté un deuxième ensemble de pays qui ne faisaient pas partie des listes obtenues en associant deux catégories. Ces pays ont été sélectionnés de manière séquentielle. Ils ont été ajoutés s'ils faisaient d'abord partie de la liste des pays en situation de crise alimentaire, puis s'ils étaient des pays fortement peuplés. Quatorze pays en situation de crise alimentaire et quatre pays fortement peuplés ont donc été ajoutés.

19. Les pays en situation de crise alimentaire:

27	Bangladesh
28	Djibouti
29	Eswatini
30	Iraq
31	Kenya

32	Madagascar
33	Mozambique
34	Pakistan
35	République arabe syrienne
36	République démocratique du Congo
37	Somalie
38	Soudan
39	Yémen
40	Zimbabwe

20. Enfin, les pays fortement peuplés:

41	Angola
42	Myanmar
43	Nigéria
44	République-Unie de Tanzanie

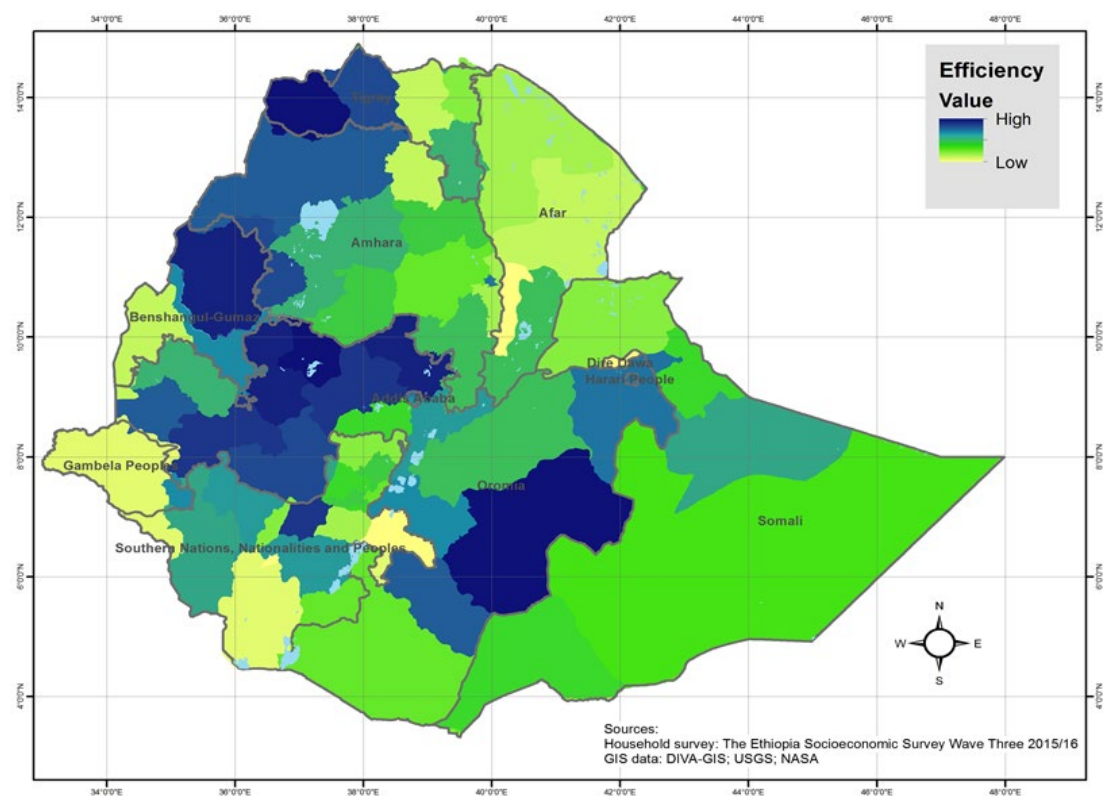
21. Plus récemment, des pays ont commencé à solliciter une assistance par l'intermédiaire de l'approche Main dans la main dans les domaines de l'analyse, du soutien aux politiques et aux investissements, et de l'appui technique pour faire face aux conséquences de la COVID-19, l'objectif étant de repérer les points de vulnérabilité et de trouver des solutions viables pour prévenir les perturbations de l'approvisionnement alimentaire.

Cadre d'analyse

22. Le cadre d'analyse de l'Initiative Main dans la main s'appuie sur un large éventail de données fournies par la FAO, les pays participants et un grand nombre de partenaires de développement, y compris des donateurs, des IFI, des instituts de recherche et d'autres, pour créer des typologies nationales qui aideront les États, les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux à déterminer les catégories et l'emplacement géospatial des interventions relatives à l'agriculture, aux pêches et aux forêts qui sont les plus susceptibles de réduire durablement la pauvreté et la faim. L'explication simplifiée du processus comprend cinq étapes.

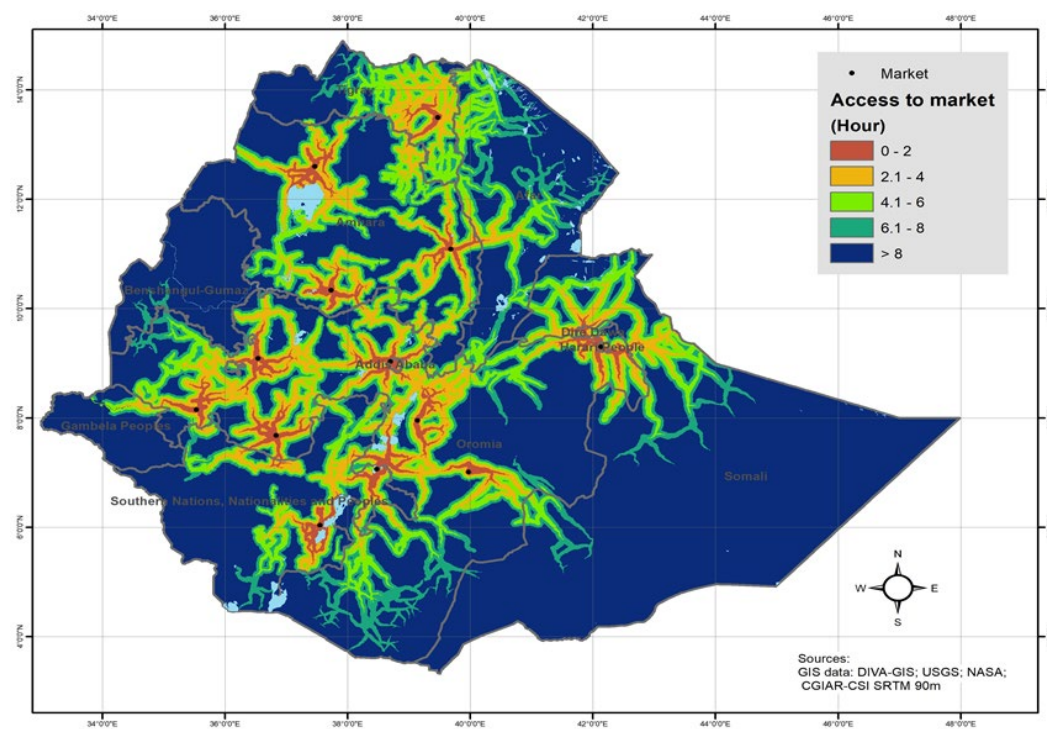
23. Premièrement, on intègre des données géospatiales et biophysiques extrêmement diverses de manière à cartographier l'efficacité de l'utilisation actuelle des territoires nationaux et, le cas échéant, des eaux territoriales pour les activités existantes dans les secteurs de l'agriculture, du pastoralisme, des pêches et de l'agroforesterie. La figure 1 montre un modèle de carte, qui concerne l'Éthiopie. Elle illustre le degré d'efficacité des méthodes actuelles d'utilisation dans différentes microrégions du territoire national.

Figure 1. Efficience des territoires nationaux



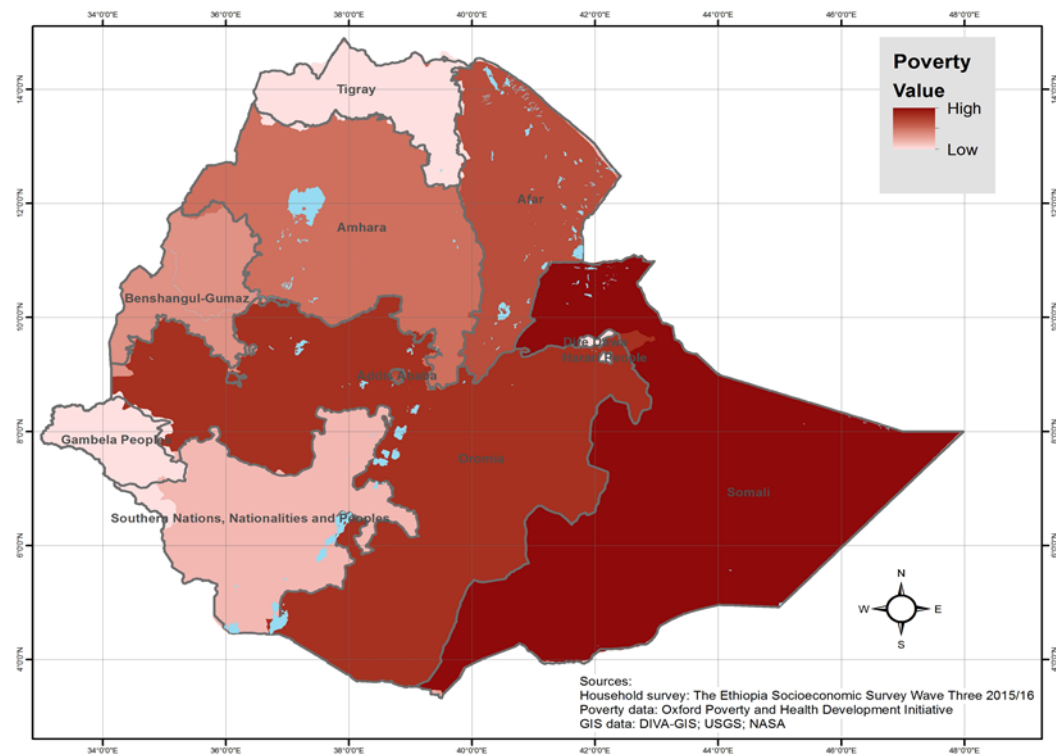
24. La deuxième étape consiste à cartographier les systèmes de communication nationaux et d'autres facteurs intéressant le potentiel de commercialisation des produits sur les marchés locaux, nationaux ou internationaux.

Figure 2. Accès aux marchés



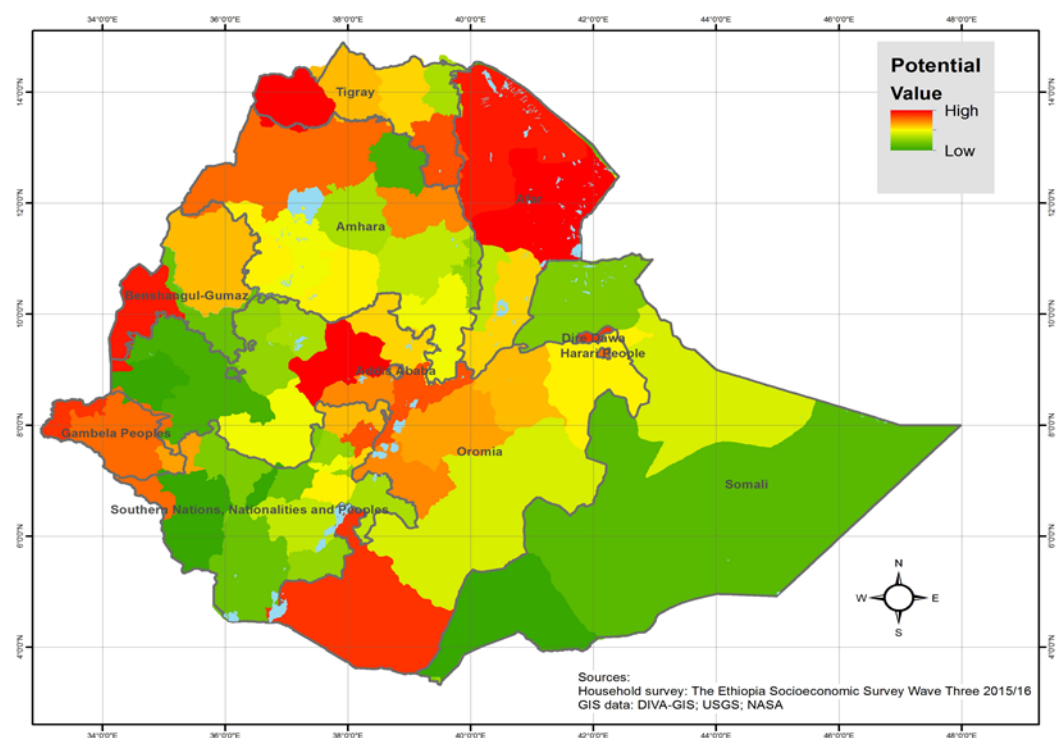
25. La troisième étape s'appuie sur diverses sources de données, y compris des enquêtes menées auprès des ménages et l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES), pour cartographier la pauvreté et/ou la faim et la malnutrition et pour identifier les populations cibles.

Figure 3. Taux de pauvreté



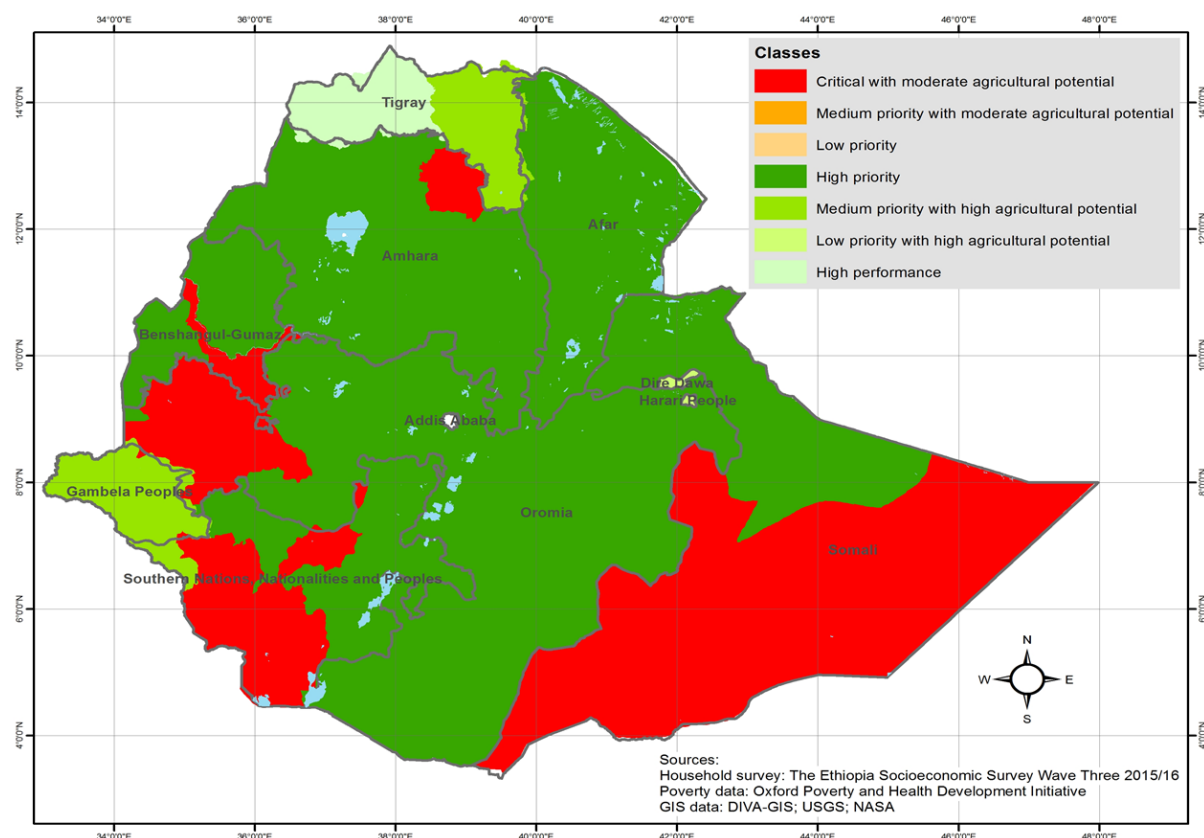
26. La quatrième étape consiste à cartographier le territoire national en fonction de son potentiel au regard de pratiques et de méthodes de substitution ou d'autres modes de culture et d'utilisation viables.

Figure 4. Potentiel



27. Enfin, les données et l'analyse sont associées de manière à établir un ensemble de typologies nationales permettant de réaliser une cartographie qui met en évidence, en les différenciant par un code de couleurs, les territoires où: 1) une transformation agricole orientée vers les marchés est susceptible de libérer un grand nombre de personnes de la faim et de la pauvreté; 2) la pauvreté ne peut être réduite ainsi; et 3) le potentiel agricole est déjà fortement exploité. Sur la figure 5, les zones en vert foncé correspondent aux territoires où le potentiel de la transformation agricole et rurale est le plus élevé, tandis que les zones en rouge sont celles où il sera nécessaire d'élaborer d'autres politiques pour lutter contre la pauvreté et la faim. La couleur vert clair représente les zones où l'exploitation agricole actuelle a déjà atteint son potentiel ou en est proche. Ces zones doivent faire l'objet de recherches supplémentaires sur les conditions qui ont permis l'accélération de l'apprentissage et des investissements.

Figure 5. Typologie associant les figures 1 à 4



Plateforme technique

28. Plus d'une vingtaine d'unités techniques de l'ensemble du Siège chargées de divers domaines, de la santé animale jusqu'au commerce et aux marchés, se sont rassemblées autour d'une même mission assignée par le Directeur général: élaborer des règles communes et une architecture globale afin de permettre la mutualisation et l'intégration de toutes les données de la FAO par l'intermédiaire d'une plateforme ouverte et normalisée. La responsabilité générale de cette tâche a été confiée à l'Économiste en chef, qui a bénéficié de l'appui du Bureau du Directeur général (ODG) et des Services informatiques (CSI). Les discussions initiales entre pairs ont commencé au début du mois de décembre 2019, avec l'objectif ambitieux d'établir des normes et des protocoles communs et une estimation préliminaire de la quantité, de la qualité et de l'accessibilité de toutes les données disponibles à la FAO fin janvier 2020 au plus tard. Cet objectif a été réalisé, bien que la quantité de données non communiquées se soit révélée aussi importante que celle des données connues.

29. Une fois ce premier jalon atteint, une deuxième série d'objectifs a été fixée pour la fin mars 2020, à savoir: 1) instaurer, avec l'accord de tous les «propriétaires» ou garants de données au sein de la FAO, des principes communs en matière de partage, de maintien à jour et de protection des données; 2) adopter un ensemble commun de normes relatives aux métadonnées et une plateforme sous-jacente interoperable en vue de faciliter l'accès ouvert et le partage de données avec des plateformes externes; 3) faire avancer les travaux en faveur de l'établissement d'un catalogue exhaustif de toutes les données que la FAO a en sa possession et 4) mettre en place un prototype de travail de la plateforme de mutualisation des données qui soutienne ou applique les principes, règles, normes et protocoles techniques convenus en matière de partage de données, et faire la démonstration de ce prototype. Le deuxième jalon a été atteint grâce à des présentations informelles de la plateforme de mutualisation des données aux Membres, qui ont eu lieu le 8 avril 2020 (séance informelle avec les Membres de la FAO sur les mesures prises face à la COVID-19) et le 20 avril 2020 (séance informelle avec les membres du Comité du Programme de la FAO).

30. Les règles et les protocoles n'ont pas encore été totalement consignés mais les principes généraux qui ont été convenus peuvent être définis comme suit:

- Toutes les données détenues par la FAO doivent être mises à la disposition, en interne, de toutes les unités techniques à des fins d'analyse;
- Toutes les données détenues par la FAO doivent être accessibles librement aux homologues externes à des fins de recherche et de production de biens publics mondiaux;
- Il est fait exception aux principes a et b lorsque des données reçues ou créées découlent de données partagées par des Membres de manière strictement confidentielle ou sur la base d'un accès restreint;
- Il incombe aux propriétaires de données au sein des divisions techniques de la FAO de maintenir le niveau de qualité des ensembles de données produits ou conservés sous leur autorité, de faire respecter les restrictions d'accès ou d'utilisation concernant les données confidentielles et de se conformer aux normes internationales relatives au respect de la vie privée (par exemple, dans le traitement des micro-données issues d'enquêtes menées auprès des ménages);
- Les Services informatiques doivent intégrer la facilitation et, si possible, l'application systémique des principes susmentionnés.

31. À la mi-mai 2020, les données étaient organisées en 18 thèmes et neuf catégories de ressources, y compris plus de 9 000 ensembles de données (voir la figure 6).

Figure 6. Données de la FAO, par thème et par catégorie de ressources



32. La FAO a défini cinq niveaux d'information s'agissant de l'élaboration de la plateforme de partage de données:
- a. Le niveau 1 correspond aux fondations qui permettent le partage et l'intégration de toutes les données détenues ou accessibles par la FAO. La plateforme géospatiale préexistante a été refondue et développée de façon à ce qu'elle serve de base à l'intégration et, si possible, à la visualisation géospatiale de toutes les données détenues par la FAO ou des tiers associés à l'Organisation. Tous les Membres de la FAO auront accès à la plateforme et pourront associer leurs données à celles qu'elle contiendra;
 - b. Le niveau 2 englobe toutes les données de la FAO qui ont été actualisées en vue d'être accessibles et interopérables depuis la plateforme géospatiale. Tous les Membres de la FAO auront accès à ce niveau;
 - c. Le niveau 3 associe les données de la FAO de niveau 2 liées au Système d'information géographique (SIG) et des données issues d'autres sources, y compris des ensembles de données fournis par des institutions partenaires et des données non traditionnelles produites, entre autres, grâce à des mégadonnées et à l'intelligence artificielle. À ce jour, la FAO a signé des accords de partage d'informations avec le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Le niveau 3 est utile pour valider les données nationales existantes, qui peuvent présenter un certain nombre de défauts, et pour combler d'importantes lacunes connues. La FAO a créé un laboratoire de données au sein de la Division de la statistique, en collaboration avec le Bureau du Statisticien en chef. Cette entité est chargée de répondre aux besoins cruciaux des pays bénéficiaires de l'Initiative Main dans la main qui sont considérés comme prioritaires;
 - d. Le niveau 4 introduit des analyses complexes fondées sur des modèles qui permettent de créer les typologies décrites plus haut. Ces travaux ne se limitent pas à remplir des couches d'informations mais consistent à analyser les interactions entre différents choix de produits, de marchés, de pratiques, de technologies et d'institutions de substitution. Ces informations sont essentielles au renforcement de l'appui à la prise de décision pour tous les pays participant à l'Initiative Main dans la main;
 - e. Le niveau 5 s'appuie sur les quatre couches précédentes pour permettre de définir les besoins programmatiques, y compris les investissements, qu'il est nécessaire de satisfaire pour exploiter le potentiel agroéconomique mis en évidence par l'analyse. Ce niveau d'information ne se cantonne pas à la simple analyse des données mais inclut des informations recueillies dans le cadre de consultations organisées auprès des parties prenantes, afin de repérer et d'éliminer les principaux obstacles et risques socioéconomiques et environnementaux qui existent sur le terrain et auxquels il convient de remédier au moyen du programme.

33. Il est important de noter que toutes les données accessibles par l'intermédiaire de la plateforme sont spécifiques non seulement à chaque pays mais aussi à chaque micro-territoire. En effet, l'approche opérationnelle est radicalement territoriale, et non de portée nationale ou régionale. En dépit de ce centrage sur les aspects territoriaux, l'approche de l'Initiative Main de la main peut être appliquée au niveau régional, à condition de réaliser l'analyse de marché pertinente et d'opérer une différenciation territoriale à l'échelon régional/interrégional.

34. L'analyse fondée sur des modèles et l'approche territoriale qui caractérisent la plateforme de la FAO doivent permettre aux responsables politiques et aux parties prenantes de repérer plus facilement les domaines dans lesquels il est possible de maximiser l'impact, d'exploiter des synergies et d'opérer des arbitrages susceptibles de stimuler les progrès. Par ailleurs, la plateforme peut produire des scénarios qui permettent de mieux quantifier et de mieux saisir les effets d'autres mesures grâce à une estimation plus précise des coûts et des avantages. Enfin, à mesure qu'elle se développera, elle

permettra aux responsables politiques et aux autres parties prenantes de mieux analyser, quantifier et gérer les compromis entre les différentes mesures, satisfaisant ainsi un besoin important lié à la vision globaliste et transversale des relations d'interdépendance entre les actions intégrées dans le Programme 2030 et les ODD.

Gouvernance

35. Tel qu'indiqué précédemment, l'Initiative Main dans la main est prise en charge et dirigée par les pays. Son approche en matière d'activités sur le terrain vise à renforcer les capacités nationales en matière de prise de décision et à garantir la transparence et la responsabilité mutuelle entre tous les pays participants et leurs partenaires de développement. La participation à l'Initiative Main dans la main est facultative. Les méthodes d'appui de la FAO sont en accord avec ces engagements et alignées sur le Programme 2030.

36. Les principales décisions prises dans le cadre de l'Initiative, y compris la décision d'y participer, incombent aux États. L'appui de la FAO est ascendant: les représentants de l'Organisation sont les principaux responsables de la coordination de la communication avec les pays Membres. Des points de contact aux échelons national et régional/sous-régional, ainsi qu'au niveau du Siège, et un représentant du Centre d'investissement de la FAO, qui peut se situer au niveau national, régional ou mondial, forment l'épine dorsale de l'appui au programme à l'échelle de l'Organisation. Les points de contact organisés en équipes spéciales virtuelles, spécifiques à chaque pays, sont chargés de collaborer afin de mobiliser l'expertise technique pertinente, où qu'elle se trouve au sein de l'Organisation. Cette structure d'appui permet de dépasser ou d'inverser fondamentalement les structures descendantes ou dualistes qui caractérisent généralement les relations entre l'appui technique et stratégique de la FAO au Siège et sur le terrain. Dans le contexte de l'Initiative Main dans la main, les demandes d'appui n'émanent pas du Siège ni des initiatives régionales, mais découlent de l'analyse intégrée fournie par la FAO et du dialogue sur les politiques amorcé par le pays hôte avec ses divers partenaires de développement.

37. La supervision générale de la mise en œuvre de l'Initiative est conduite par l'Économiste en chef, aidé du Directeur du Centre d'investissement de la FAO, du Fonctionnaire principal chargé du Réseau mondial contre les crises alimentaires (OER) et du Fonctionnaire principal responsable de la gouvernance et de l'appui à l'Initiative Main dans la main (DDGC). Cette équipe essentielle est complétée par les points de contact nommés dans chacune des cinq régions de la FAO. Ce groupe essentiel augmenté introduit chaque engagement lié à l'Initiative Main dans la main auprès du Représentant de la FAO et de l'équipe d'appui dans le pays, et examine chaque mois les progrès accomplis pour chaque engagement.

38. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les engagements seront sous-tendus par des tableaux de bord par pays qui permettront de suivre la participation des partenaires et les résultats obtenus au titre de l'Initiative au niveau des pays. L'idée est d'améliorer la transparence et la coordination des actions, ainsi que de résoudre rapidement les problèmes entraînant des retards ou de prendre des mesures correctives en temps voulu dans le cas de défaillances relatives à la mise en œuvre. Les tableaux de bord seront élaborés sur la base d'un programme de travail convenu, établi par le pays hôte avec ses partenaires.

39. La plateforme géospatiale de la FAO permettra une analyse d'impact objective et fondée sur des éléments factuels, à partir des données et des analyses initiales produites par l'intermédiaire de la plateforme, afin d'établir des points de référence pour la pauvreté et la faim, ainsi que pour plusieurs autres mesures des revenus, des inégalités, de la rentabilité, de la durabilité environnementale et de la résilience. Des évaluations de suivi à quatre et à huit ans fourniront les mesures essentielles de l'analyse d'impact.

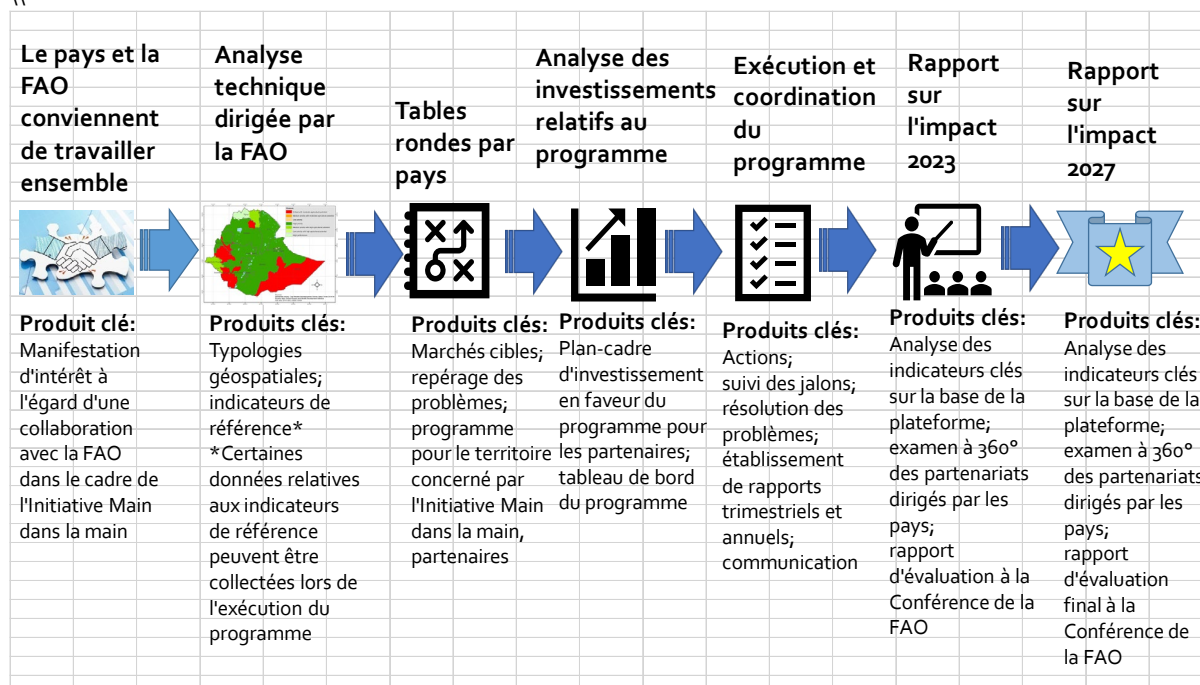
Modèle de participation des pays et feuille de route relative à la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main

40. La figure 7 (ci-dessous) présente, de façon schématique, une feuille de route simplifiée pour la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main, pays par pays. Dans chaque pays, le processus commence par un accord volontaire entre le Membre de la FAO bénéficiaire et l'Organisation, qui

conviennent ainsi d'étudier la possibilité d'amorcer un processus dans le cadre de l'Initiative. Cet accord prend généralement la forme d'une lettre de réponse au Directeur général dans laquelle le pays bénéficiaire exprime son souhait d'envisager la formulation d'une participation à l'Initiative.

Figure 7. Feuille de route relative à la participation à l'Initiative Main dans la main

\\



41. Dès qu'elle reçoit cette première marque d'intérêt, la FAO entame un processus de consultation interne visant à créer et à lancer une équipe spéciale à niveaux multiples, telle que décrite plus haut. L'équipe essentielle à l'échelle de l'Organisation organise ensuite une réunion avec le Représentant de la FAO, le point de contact désigné pour le pays et le reste de l'équipe spéciale. L'Économiste en chef examine le modèle de participation à l'Initiative, présente l'équipe spéciale et expose dans les grandes lignes les activités initiales choisies pour démarrer la collaboration. Le processus commence généralement par un examen des engagements en cours et la mutualisation des études, ensembles de données et analyses existants. Tous les membres de l'équipe spéciale s'engagent à réaliser un examen approfondi des rapports, études et analyses disponibles sur les projets et les programmes. Un fonds documentaire commun est créé et un programme de travail est défini conjointement par les membres de l'équipe spéciale, qui est souvent élargie de façon à accueillir d'autres fonctionnaires dotés de connaissances complémentaires ou d'une expérience du pays. Les membres de l'équipe spéciale, guidés par le Représentant de la FAO et les points de contact par pays, examinent également les programmes existants et cartographient les activités des donateurs en rapport avec l'alimentation et l'agriculture. De même, des représentants du Centre d'investissement se penchent sur les programmes, en cours ou en projet, des IFI. L'un des principaux objectifs de cette étape initiale est d'évaluer les données disponibles et de trouver des moyens de combler les lacunes.

42. Après une phase relativement brève de collecte et de tri d'informations, une mission est prévue pour l'élaboration de l'évaluation initiale décrite plus haut. Avant l'épidémie de COVID-19, il était prévu que ces missions se déroulent au moins en partie sur le terrain et soient conduites par les bureaux régionaux et les bureaux du Siège. Il va sans dire désormais que les évaluations initiales et les consultations de suivi peuvent être réalisées à distance, à condition qu'elles apportent des données pertinentes et qu'une connexion vidéo soit possible.

43. En principe, l'évaluation initiale, une fois effectuée, est communiquée au pays hôte et une série de consultations commence. Le but est d'examiner les principales constatations et de définir les domaines d'intervention les plus importants. Les premiers résultats empiriques montrent que l'analyse initiale peut être utilisée à plusieurs fins: adapter, associer ou renforcer des programmes existants;

introduire des pratiques nouvelles ou identifier de nouveaux marchés cibles; améliorer le suivi et les avantages escomptés pour les personnes souffrant de la pauvreté et de la faim; améliorer la durabilité environnementale des programmes et la résilience face au climat; accroître les propriétés d'atténuation des effets climatiques.

44. Le principal avantage de l'évaluation tient aux informations supplémentaires en découlant qui aident à mieux cerner l'appui nécessaire. Après l'accord passé avec le pays hôte au sujet des territoires et des populations bénéficiaires, un deuxième cycle de consultations des parties prenantes est organisé sous la forme de tables rondes, dont l'objectif est de mettre en évidence les problèmes et les obstacles qui se présentent sur le terrain et sont susceptibles d'empêcher le bon déroulement du programme et l'obtention des résultats attendus.

45. Les connaissances supplémentaires issues des tables rondes sont exploitées par le Centre d'investissement de la FAO, en concertation avec le pays hôte, les experts techniques de l'Organisation appartenant à l'équipe spéciale de pays et les principales parties prenantes pour élaborer un plan d'investissement complet à l'appui du programme et déterminer les partenaires clés qui sont à même de contribuer à répondre à divers besoins en matière d'appui au programme. Outre la FAO et les équipes de pays des Nations Unies, chaque Membre de la FAO participant peut escompter des partenaires appartenant à au moins une des cinq catégories sélectionnées pour leur pertinence et leur capacité de mobiliser les moyens d'exécution nécessaires: donateurs, IFI, secteur privé et société civile, étant entendu que chacun doit prêter un appui, sous une forme extrêmement spécifique, en rapport avec le programme élaboré par le pays hôte dans le cadre de l'Initiative Main dans la main.

46. Une fois le programme convenu et la participation des partenaires assurée, la FAO mettra en place des tableaux de bord de suivi à partir desquels seront établis des rapports réguliers qui permettront de saisir, d'analyser et de visualiser des données relatives à l'exécution du programme. Ces tableaux de bord aideront à relever un défi essentiel en matière de programmation du développement à grande échelle, celui d'assurer une coordination efficace entre les différents investissements et actions. Ils permettront de mener une consultation volontariste auprès des partenaires afin de remédier aux difficultés opérationnelles et de garantir un contrôle efficace par les pays ainsi qu'une responsabilité mutuelle entre les partenaires.

47. Enfin, la FAO publiera les premières évaluations d'impact de référence avant la session de 2023 du Conseil, soit quatre ans après le début de l'Initiative Main dans la main. La FAO utilisera les indicateurs des ODD comme outils de suivi essentiels pour évaluer les progrès accomplis et, s'agissant de l'impact du programme lié à l'Initiative, mesurera les avancées enregistrées par rapport aux niveaux de référence établis en 2020. L'Organisation accueille favorablement les évaluations externes de ses progrès effectuées par d'autres organismes.